



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE JORAT-MENTHUE DU LUNDI 19 mars 2018

(Villars-Tiercelin, grande-salle)

Le Président, Frédy-Daniel Grossen, ouvre la séance à 20h00 et salue l'assemblée et les membres de la Municipalité. Il salue également la présence de Monsieur Patrick Verdannet, ingénieur en environnement, spécialiste hydraulique urbaine, de Mesdames Nicole Bœuf, Joëlle Braillard et Clémence Grognuz de l'administration communale et de Madame Dany Schaer, journaliste.

### 00. Ouverture de la séance

La secrétaire procède à l'appel : 47 conseillers sont présents et 3 sont excusés. Le quorum est donc atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président demande s'il y a des remarques concernant les documents reçus et l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas. Il annonce qu'il va modifier l'ordre du jour, pour y ajouter un nouveau point 06. bis « réponse au postulat déposé par Madame Stéphanie Grimm ».

### 01. Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2017

Le procès-verbal du 4 décembre 2017 ne suscite aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

### 02. Communications du Président

Le Président rappelle aux commissions que sur le site internet de la Commune dans l'espace protégé, un formulaire « décompte présence commission » est accessible. Par ailleurs, le Président formule une remarque concernant les différents rapports reçus des commissions concernant les préavis de ce soir. Il informe que lorsque qu'une commission émet des observations/commentaires et qu'elle souhaite qu'ils soient pris en compte ; la commission doit reformuler de manière précise les conclusions qui diffèrent du préavis municipal. Il en reparlera lors des points 04 et 05.

### 03. Communications de la Municipalité

Didier Schmid, municipal, donne les informations suivantes :

- **Swisscom** : mise en service d'une ligne haut débit à Villars-Tiercelin et Sottens ;
- **Romande énergie** : ensevelissement de lignes électriques à Villars-Tiercelin ;
- **Coordination des travaux** : réfection des routes et éclairage public à Villars-Tiercelin ;
- **Montaubion arrêt bus** : une rencontre avec le voyer est prévue le lundi 26 mars 2018.

Line Gavillet, Syndique, annonce que les tractations pour la location de l'aile sud de l'Emetteur avec la « Fondation le Cadratin » sont pratiquement finies. Cette fondation de près de 700 membres est très active, notamment elle organise diverses animations telles que des expositions avec des artistes (peintres, dessinateurs). Madame la Syndique a espoir que la Fondation le Cadratin s'installe d'ici la fin de l'année et pense que c'est un apport rayonnant pour la Commune.

Claude Racine, municipal, annonce que les travaux pourront commencer au collège de Peney-le-Jorat dès le mois prochain, vu que le Tribunal cantonal a levé l'opposition.

#### **04. Préavis 17-2018 « Demande de crédit pour déchetterie et assainissement de déchetteries »**

Le Président demande si la Municipalité souhaite donner des informations complémentaires.

Line Gavillet, Syndique, informe que la Municipalité a reçu un courrier daté du 5 mars 2018 du Service du développement territorial « SDT » porteur d'une mauvaise nouvelle. Effectivement, ce service a avisé la Municipalité qu'après réexamen du projet, il est au regret d'informer que la création d'une nouvelle zone d'installations publiques à l'endroit projeté pour cette déchetterie n'est plus possible selon les nouvelles dispositions du Plan directeur cantonal approuvées par le Conseil fédéral le 31 janvier 2018.

Madame la Syndique poursuit en expliquant que suite à cet avis du « SDT », des recherches dans les archives communales de Sottens ont été faites et ont permis de retrouver un permis de construire datant de 2008. A la délivrance de ce permis, le « SDT » fait référence au site qui était déjà une déchetterie depuis 1980 et une gravière avant, donc il n'a jamais été question de surface agricole. Elle ajoute que la Municipalité s'est approchée de leur avocat afin d'avoir les meilleurs conseils et il en est ressorti d'aller de l'avant avec ce projet en cas d'acceptation du Conseil.

Dès lors, la Syndique propose aux membres du Conseil de bien vouloir étudier ce préavis et s'il est accepté ce soir, elle avise que la Municipalité prendra contact avec le « SDT ».

Le Président reformule l'idée de la Municipalité, d'entrer en matière sur la demande de crédit et ensuite de voir au niveau du Canton ce qui se passera. Il demande s'il y a des remarques sur cette façon de procéder. Ce n'est pas le cas.

Madame la Syndique relate le préavis et décrit le projet de la déchetterie au moyen de plans et se réfère au questionnement de la commission concernant les déchets verts. Elle détaille que la partie autour de la benne des déchets verts sera finalement bétonnée, qu'il y aura un couvert afin de les protéger contre les eaux de pluie et qu'une cunette sera créée pour que les éventuels jus puissent s'écouler.

Par ailleurs, Madame la Syndique explique que pour les déchets verts rien n'est prévu dans le nouveau projet car l'emplacement actuel sera aménagé différemment comme expliqué ci-dessus. Dans le projet qui avait été prévu par le bureau d'architecte, il avait été envisagé au départ une fosse dans laquelle les eaux de pluie seraient récupérées, vu que cette idée avait été pensée bien avant le projet pour la conduite d'eau potable à l'émetteur « préavis 18-2018 ». La Municipalité n'a pas modifié ce projet par rapport au suivant et c'est pour cette raison que les coûts de cette surface en béton, du couvert et de la cunette, reviendraient au même prix que ce qui avait été prévu au départ pour la fosse qui ne va finalement pas être réalisée.

**Le Président demande si quelqu'un sollicite la lecture du rapport de la commission ad hoc. La lecture du rapport n'est pas demandée.**

Le Président se réfère à sa remarque exprimée lors des communications relative aux rapports des commissions et il demande à la commission des finances de bien vouloir déterminer si les conclusions du rapport diffèrent de celles du préavis municipal ou si la commission est d'accord de reprendre les mêmes termes que dans le préavis municipal.

Marc Ducret, au nom de la commission des finances, confirme que la commission va dans le même sens que la Municipalité vu les informations apportées ce soir.

**Le Président demande si quelqu'un sollicite la lecture du rapport de la commission des finances. La lecture du rapport n'est pas demandée.**

Le Président ouvre la discussion.

Angelo Rubin remercie la Municipalité pour ce travail conséquent, ainsi que les commissions pour les rapports fournis. Toutefois, il aimerait connaître la réponse de la Municipalité concernant les charges liées au personnel et leur position concernant la construction d'une barrière autour de la déchetterie.

Madame la Syndique informe que la barrière actuelle sera gardée vu qu'il s'agira de la même entrée. De plus, elle annonce qu'une étude pour l'installation de caméras est en cours ; ce qui permettrait l'ouverture de la déchetterie 24h/24h et par conséquent, générerait une économie de frais de personnel. Elle souligne que la Municipalité a préféré dans un 1<sup>er</sup> temps faire passer le crédit de construction de la déchetterie et s'il est accepté ce soir, la Municipalité proposera lors du prochain Conseil un règlement pour la pose de caméras.

Jean-Paul Cavin demande pourquoi l'installation de panneaux photovoltaïques n'a pas été étudiée vu la surface de toit. De plus, il soulève que la commission demande plusieurs variantes pour la charpente (métallique / bois). Selon lui, la Municipalité devrait mettre en avant la charpente en bois même s'il y a un coût supplémentaire vu que la Commune est propriétaire d'une grande surface forestière. Il profite aussi de donner un avis négatif quant à la pose de caméras. Pour sa part, il recommande de ne rien aménager, car il pense qu'il n'est pas nécessaire de recouvrir à ce type d'installation pour une Commune de la taille de Jorat-Menthue.

Claude Racine, municipal, répond que lors du 1er projet une étude avait été réalisée concernant la pose de panneaux photovoltaïques. Toutefois, il était ressorti qu'il faut consommer un minimum sur place. Concernant les caméras, Monsieur Racine communique qu'il a eu l'occasion de se faire une idée en visitant la déchetterie de la commune de Champagne, 1100 habitants, qui a installé 4 caméras, permettant à la population de s'y rendre en tout temps. Concernant la charpente, il annonce que les offres finales n'ont pas encore été demandées et que pour lui également ça tombe du bon sens de privilégier le bois vu que la Commune a 400 hectares de forêt en propriété.

Vincent Aubert remercie la Municipalité pour leur investissement et profite de donner sa position relative à la pose de caméras. Monsieur Aubert dit être favorable à ce type de surveillance, selon lui, cela amènerait de la valeur à cet important investissement (1,2 millions) et pense que l'ouverture 24h/24h serait un plus pour la population afin de concilier au mieux les journées de chacun.

Le Président informe les membres du Conseil qu'ils auront l'occasion de revenir sur le sujet, vu que la Municipalité devra présenter un préavis concernant un règlement sur la pose de caméras.

Laurence Pralong demande si les discussions avec la commune de Poliez-Pittet sont toujours en cours concernant la résiliation anticipée de la convention pour la déchetterie de Poliez-Pittet/Villars-Tiercelin et si la Commune a une idée du montant qui sera rétrocédé.

Madame la Syndique répond que les négociations ont été suspendues avec la commune de Poliez-Pittet, néanmoins, on trouve au bilan des comptes le montant d'environ CHF 70'000.00.

**Le Président met le préavis municipal 17-2018 « Demande de crédit pour déchetterie et assainissement de déchetteries » au vote. Il est adopté à la majorité, avec 2 absents.**

Madame la Syndique remercie les membres du Conseil pour la confiance témoignée, ainsi que les commissions qui se sont engagées.

## **05. Préavis 18-2018 « Crédit pour conduite d'eau potable »**

Le Président demande si la Municipalité souhaite donner des informations complémentaires.

Line Gavillet, Syndique, informe que le projet proposé aujourd'hui n'a rien à voir avec celui de 2016. Vu la complexité de ce projet, c'est Monsieur Patrick Verdannet, ingénieur, qui va expliquer le plan de ces différentes conduites regroupant les différents projets nécessaires dans le secteur de l'Emetteur.

Patrick Verdannet commente et explique de manière détaillée toutes les conduites prévues pour ces projets (eau, électricité et chauffage) au moyen d'un plan, ainsi que le plan du trottoir avec une version provisoire.

Roger Kormann se renseigne si la conduite pour le chauffage à distance restera sur le même tracé. Patrick Verdannet répond qu'il reste à peu de chose près identique.

Patrick Braillard demande ce qui est prévu pour les eaux usées de la conduite qui longe la route jusqu'à la croisée, puis jusqu'à la déchetterie.

Monsieur Verdannet répond qu'une pompe pour les eaux usées devra évidemment être installée mais qu'elle n'est pas prévue dans le devis car elle devrait apparaître dans celui de la déchetterie ; le devis prévoit seulement la pose des tubes.

Vincent Aubert souhaite plus de précisions concernant l'interconnexion future du réseau intercommunal de l'AIEHJ avec le réseau intercommunal de Montanaire (AIDDEV) et s'interroge si la connexion avec le réseau intercommunal de Montanaire est utile et si les frais futurs ont été évalués comme l'entretien.

Patrick Verdannet explique que plusieurs variantes ont été établies. Par exemple d'arrêter la conduite à la croisée. Cependant, il explique que l'opportunité de travaux en fouille commune en direction de la déchetterie permet l'installation de cette conduite et il pense qu'il est intéressant de profiter de cette solution.

Claude Racine, municipal, relève qu'au final cette conduite reliera Sottens à Thierrens et qu'elle sera financée par la future association et pas par la Commune. Néanmoins, c'est effectivement la Commune qui avancera les frais dans un premier temps, jusqu'à ce que la nouvelle association existe officiellement.

François Cornu ne peut pas préciser quand cette nouvelle association sera officielle vu que les statuts doivent encore passer devant les législatifs des Communes concernées.

Pour répondre à Vincent Aubert concernant les frais d'entretien, Bernard Krieg indique que ces frais ne sont en général pas la partie la plus onéreuse et selon lui, il s'agirait d'un non-sens de ne pas poser cette conduite aujourd'hui (fouille unique) et de le faire ultérieurement. Il s'agit d'un projet pérenne.

Stéphanie Grimm demande qu'est-ce qui va s'écouler dans la conduite des eaux usées.

Patrick Verdannet répond que pour le moment cette conduite servira pour les sanitaires de la déchetterie et éventuellement pour le jus des déchets verts. Une étude doit encore être établie.

Stéphanie Grimm soulève qu'un coût de CHF 25'000.00 pour des toilettes est quand même élevé. Elle demande si une autre solution ne pourrait pas être trouvée, de réfléchir à un autre système d'évacuation.

Patrick Verdannet répond que cela dépendra du nombre de personnes et de la durée du travail par semaine sur place.

Le Président demande à la commission ad hoc de se déterminer concernant les montants qui sont mis en cause dans leur rapport et qu'est-ce que cela recouvre, vu que la commission recommande d'accepter les conclusions du préavis municipal avec les adaptations de chiffrage selon la proposition de mars 2018 du bureau CSD.

Bernard Krieg exprime que dans le rush final, la commission ad hoc n'a pas pris assez de temps. Néanmoins, à la suite des dernières informations avec le bureau CSD, il fait part qu'il se rallie au préavis municipal et qu'il ne demande pas d'amendement.

Marc Ducret, au nom de la commission des finances, annonce retirer l'amendement proposé.

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement et en rappelle la teneur « retirer les CHF 153'300.00 destinés aux travaux liés aux conduites de chauffage à distance ».

Bernard Krieg répète que vu les informations apportées ce montant est surestimé, avec le nouveau calcul il arrive à environ CHF 45'000.00. Dès lors, il n'y a pas lieu d'amender.

**Le Président met au vote l'amendement. Il est rejeté à une forte majorité.**

La parole n'est plus demandée.

**Le Président met le préavis municipal 18-2018 « Crédit pour conduite d'eau potable » au vote. Il est adopté à la majorité, avec 2 avis contraire et 5 absentions.**

Madame la Syndique remercie les membres du Conseil d'avoir accepté ce préavis et relève le soutien de la commission ad hoc qu'elle remercie également.

## **06. Préavis 19-2018 « Modification de l'article 4 al. 2 et 3 du Règlement de la zone réservée »**

Le Président demande si la Municipalité souhaite donner des informations complémentaires. Ce n'est pas le cas.

**Le Président demande si quelqu'un demande la lecture du rapport de la commission ad hoc. La lecture du rapport n'est pas demandée.**

Vincent Aubert, au nom de la commission ad hoc, dit être résolu à présenter ce rapport car de toute façon il n'y a pas d'autre choix. Il profite de faire part de son mécontentement face au « SDT » et se demande quel est le poids aujourd'hui d'un Conseil communal. Il a l'impression que le Canton ne se rend pas compte du temps passé à prendre de telles décisions lors des débats du Conseil communal et tout cela en fin de compte pour que le Canton n'approuve pas.

Le Président suggère que le bureau du Conseil avec la Municipalité, au nom du Conseil, pourraient écrire à la Cheffe du Département pour exprimer le mécontentement des membres du législatif et de l'exécutif face à ce genre de situation. Il propose, si les membres du Conseil sont favorables, de soumettre un texte, une sorte de résolution allant dans ce sens.

Les membres du Conseil sont favorables à cette suggestion.

**Le Président met le préavis municipal 19-2018 « Modification de l'article 4 al. 2 et 3 du Règlement de la zone réservée » au vote. Il est adopté à la majorité, avec 2 avis contraire et 14 absentions.**

## **06. bis « Postulat déposé par Madame Stéphanie Grimm »**

Le Président demande s'il y a des remarques concernant la réponse donnée par la Municipalité au postulat déposé par Madame Grimm.

Mathilde Goumaz fait part qu'elle n'a toujours pas bien compris et renouvelle sa demande de se rendre sur place afin que les éléments donnés par la Municipalité aient plus de sens.

Line Gavillet, Syndique, annonce qu'elle voulait justement proposer à tous les membres du Conseil 2 dates : le 9 et/ou le 16 avril 2018 à 18h00 pour visiter l'ensemble du site.

**Le Président demande si la réponse telle que présentée par la Municipalité est acceptée. Elle est acceptée à la majorité, avec 1 avis contraire et 9 absentions.**

## 07. Rapports des délégués aux associations intercommunales

Avant de passer la parole aux délégués du Conseil auprès des associations intercommunales, le Président précise que les délégués municipaux, qui siègent également dans diverses associations, s'exprimeront aussi lors d'un prochain Conseil.

Les différents délégués aux associations intercommunales prennent la parole pour rapporter sur les activités des différentes associations.

- Bernard Krieg pour l'Association intercommunale des eaux du Haut Jorat « AIEHJ ».
- René Pernet pour l'Association intercommunale des eaux du Jorat « AIEJ ».

Line Gavillet, Syndique, concernant la sortie de la Commune de l'AIEJ, la Municipalité a pris contact avec le Service des communes et du logement « SCL », afin de faire avancer ce dossier. Selon une juriste du SCL, deux préfets ont été nommés pour s'occuper de cette problématique.

- Alexandre Gavillet pour les déchets carnés à Moudon.
- Frédy-Daniel Grossen pour l'Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens « ASIRE ».

René Pernet encourage la Municipalité à maintenir les camps et activités scolaires ; il espère que les Communes feront tout ce qu'elles peuvent pour maintenir et faire perdurer ces camps.

Le Président apporte quelques éléments de réponses sur cette thématique et informe que le Département a promis de donner des réponses d'ici à fin mai.

Madame la Syndique annonce que les membres du comité de l'ASIRE sont en discussion avec les 3 directeurs pour trouver des solutions ; ils sont en pleine phase de réflexion.

Mathilde Goumaz demande si l'ASIRE a un contrôle sur les chauffeurs de bus car elle a remarqué que certains sont au téléphone tout en conduisant.

Madame la Syndique informe que l'ASIRE travaille avec des entreprises qui ont leurs propres chauffeurs. Toutefois, l'information peut être transmise à l'ASIRE qui fera un suivi.

Ces brefs rapports seront transmis par courriel aux membres du Conseil.

## 08. Communications (2<sup>e</sup> partie)

Didier Schmid, municipal, annonce les préavis prévus pour juin :

- compte 2017 ;
- préavis réaffectation du site de l'émetteur à Sottens ;
- préavis réfections routes, trottoir et éclairage public à Villars-Tiercelin ;
- préavis mur de soutènement à Villars-Mendraz ;
- préavis arrêt car postal à Montaubion-Chardonney ;
- modifications des statuts de l'AIEHJ.

De plus, Monsieur Schmid informe qu'il est dans l'attente de la confirmation des subventions prévues par la Confédération pour mettre en route les travaux concernant les chemins AF (préavis 15-2017). Il précise qu'une fois ces chantiers exécutés la situation de la Commune concernant les routes sera plus tranquille et qu'il restera de l'entretien d'usure.

Bernard Joss, municipal, relate que, lors de l'assemblée générale de décembre 2017 de l'Association Jorat une terre à vivre au quotidien « JUTAVAQ », l'association a obtenu l'accord de principe de neuf propriétaires forestiers publics prêts à engager des parcelles dans la zone centrale du projet de parc naturel périurbain. Monsieur Joss ajoute les informations suivantes :

- la commune de Jorat-Menthue a mis à disposition 31 hectares ;
- la plupart des sentiers seront maintenus ;
- la réserve de chasse sera décalée et diminuée ;
- les routes d'utilité publique ne seront pas fermées ;
- bilan des ateliers participatifs (réflexion sur la forêt du Jorat d'aujourd'hui - projection sur la forêt de demain - avantages et inconvénients sur les critères naturels, économiques et sociaux du parc - vision de la population qui servira de base de travail aux commissions).

De plus, Monsieur Joss annonce que suite à une étude réalisée sur la mobilité et l'accessibilité, il est ressorti que la commune de Jorat-Menthue est mal desservie et qu'elle pourrait être renforcée en transports publics. Il conclut en expliquant que la suite du travail pour cette année consistera à définir la zone tampon et élaborer la charte et en 2019, il y aura la présentation des conclusions de l'étude dans tous les législatifs des 13 communes, puis la décision finale des Conseils généraux et communaux.

## 09. Divers et propositions individuelles

Stéphanie Grimm relève que lors du contrôle des comptes, elle a souvent demandé ce qu'était la « participation au déficit des transports ». Maintenant, qu'on a connaissance de la problématique avec CarPostal, Madame Grimm souhaite que la Commune réagisse et si nécessaire s'associe avec d'autres Communes pour s'opposer à CarPostal.

Pascal Etienne, en tant que nouveau fourrier du DAP de Jorat-Menthue, partage ce qu'il a constaté depuis le début de cette année. Malgré une liste avec une trentaine de pompiers, c'est un effectif de 12 pompiers qui se rendent aux cours. Dès lors, il sollicite la Municipalité afin qu'elle fasse de la publicité pour trouver de nouveaux candidats car il évoque que depuis janvier 2018, c'est déjà 3 interventions qui ont eu lieu et que c'est facilement toujours les mêmes sur place vu le nombre dérisoire de pompiers pour une commune de la taille de Jorat-Menthue. De plus, il relève que c'est dans la localité de Montaubion-Chardonney qu'il y a le plus de participants.

Le Président marque le départ à la retraite de Madame Nicole Bœuf par un petit geste au nom du Conseil communal.

Nicole Bœuf remercie les membres du Conseil et leur souhaite une bonne continuation.

Line Gavillet, Syndique, adresse à Nicole Bœuf quelques mots pour la remercier chaleureusement et lui formule ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite. De plus, elle avise que Mme Chantal Lanz de Peney-le-Jorat a été engagée pour renforcer l'administration.

Le Président lève la séance à 22h15 et rappelle la date du 11 juin 2018 pour le prochain Conseil communal.

Le Président :

Frédy-Daniel Grossen

La Secrétaire :

Lyvia Schertenleib